

L'étude repose essentiellement sur le système d'information sur les agents des services publics (SIASP) ; cette source produite par l'Insee depuis 2009 recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique. L'étude s'appuie également sur le recensement de la population et les estimations d'emploi localisées.

Le périmètre de la fonction publique

Le périmètre de la fonction publique renvoie aux personnes morales et employeurs soumis au droit administratif dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public.

La fonction publique se décompose en trois versants : la fonction publique d'État, la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière. Le périmètre de chaque versant s'appuie sur la catégorie juridique de l'employeur.

Le champ de l'étude couvre les postes principaux finaux (actifs et non annexes au 31 décembre) au lieu de travail y compris les bénéficiaires d'emploi aidé. Le **poste principal au 31 décembre** d'un agent est le poste actif et non annexe qu'il occupe à cette date (le plus rémunérateur s'il en occupe plusieurs). Un poste est actif s'il donne lieu à une rémunération d'activité et non annexe si cette rémunération et le volume de travail associé sont suffisants.

SIASP

Dans SIASP, certains agents ont pour lieu de travail le lieu de l'établissement employeur alors qu'ils exercent leurs fonctions à un autre endroit. Afin de comptabiliser les emplois dans la commune où ils sont exercés, des dégroupements d'effectifs sont réalisés pour le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, les conseils départementaux, les services départementaux d'incendie et de secours, l'hôpital intercommunal de Châtillon-Montbard.

Dans cette étude, les données proviennent majoritairement de SIASP 2013, mais aussi de SIASP 2012 dans le cas des évolutions.

Les principaux employeurs

La liste des principaux employeurs est établie en prenant en compte les dégroupements réalisés. Les effectifs des établissements ayant le même SIREN au sein d'une commune sont regroupés. Les effectifs d'agents de l'Éducation nationale travaillant dans les écoles maternelles et primaires situées sur une même commune sont également regroupés ; il en est de même des effectifs d'agents de l'Éducation nationale des collèges et lycées présents sur la même commune.

Les familles de métiers

La nomenclature de familles de métiers de la fonction publique, appelée FaPFP a été élaborée dans le cadre d'études sur les conditions de travail et les expositions aux risques professionnels. Elle est utilisée plus largement pour des études portant sur les trois versants de la fonction publique.

La nomenclature FaPFP est une nomenclature de métiers, complémentaire aux nomenclatures Professions et Catégories Sociales (PCS) de l'Insee et Familles Professionnelles (FAP) de la Dares. Sa construction résulte du rapprochement des PCS, des FAP ainsi que des nomenclatures administratives des trois versants de la fonction publique.

Treize grandes familles de métiers ont ainsi été déterminées dans la fonction publique :

1. Action sociale ;
2. Administration ;
3. Bâtiment et travaux publics ;
4. Éducation, formation et recherche ;
5. Entretien et maintenance ;
6. Espaces verts et paysages ;
7. Finances publiques ;
8. Justice
9. Sécurité et défense ;
10. Services à la personne et restauration ;
11. Soins ;
12. Sport et loisirs, animation et culture ;
13. Technique, informatique et transport

Une famille de métiers peut regrouper des professions de catégories sociales différentes. Par exemple, la famille des métiers de l'administration regroupe les cadres administratifs (inspecteurs et personnels administratifs de catégorie A), les professions intermédiaires administratives et les agents de catégorie B, les employés administratifs (agents et adjoints administratifs).

Lien vers le détail des familles de métiers :

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/la-nomenclature-fapfp-de-familles-de-metiers-de-la-fonction-publique>